

C.R.A.C. N° 137 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 2 mars 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

**QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉCHEC DE LA REPRISE DU DOMAINE DE
TAINIGNIES »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE RETRAIT D'AGRÉMENT DU DOMAINE DE
TAINIGNIES »**

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE MORATOIRE SUR LES PLACES
D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP EN BELGIQUE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Ahallouch, sur « l'échec de la reprise du domaine de Taintignies » ;
- M. Dupont, sur « le retrait d'agrément du domaine de Taintignies » ;
- M. Agache, sur « le moratoire sur les places d'accueil pour les personnes en situation de handicap en Belgique ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, je vous ai interrogée sur l'avenir du domaine de Taintignies. Alors qu'une annonce de reprise laissait présager un avenir positif pour les travailleurs de l'institution, mais également, pour ses pensionnaires, l'investisseur n'a pas concrétisé.

Dès lors, au 1er mars, la structure était appelée à fermer ses portes, vu les très nombreux manquements constatés par votre administration, on a déjà l'occasion d'en parler, et votre décision de retirer l'agrément délivré.

Donc, je voulais savoir où on en était aujourd'hui. Quelles sont les mesures que vous avez prises afin d'assurer que les pensionnaires qui occupaient la structure soient relogés avant la fermeture ? L'échec de la reprise par le groupe Abilis est-il en lien avec un refus d'agrément qui n'aurait pas été délivré par vos services ? Surtout, quelque chose qui occupe les travailleurs en ce moment, tout espoir de reprise est-il totalement éteint ? Lors de notre dernier échange, vous évoquiez des

contacts avec votre homologue du Gouvernement français concernant l'avenir de la structure, qu'en est-il ressorti ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je reviens vers vous sur le retrait d'agrément du domaine de Taintignies ; on en a déjà discuté plusieurs fois. Je trouve important de revenir sur quelques éléments. En mars 2019, les travailleurs se mettent en grève pendant 50 jours – c'est une grève exceptionnelle dans le secteur – pour dénoncer le mal-être des bénéficiaires, des personnes handicapées qui sont là-bas.

Au terme d'une grève de 50 jours, un audit de l'AViQ, deux gestionnaires sont nommés et la grève est levée. Malgré tout, rien ne change depuis trois ans. En effet, la famille Dewitte qui est derrière et possède les murs du domaine est une famille connue notamment pour des condamnations de fraude fiscale et ils ne veulent rien entendre.

Deux ans se sont écoulés et comme le disent les travailleurs : « On a laissé pourrir cette situation face à une direction qui refuse d'appliquer les directives jusqu'à cette décision que vous avez prise, de retirer l'agrément en mars 2021 ».

Le personnel n'est pas à blâmer, il a été exemplaire en se battant depuis des années pour de meilleures conditions de vie pour les résidents.

On aurait pourtant pu agir plus tôt. La situation dénoncée dans certaines institutions de ce secteur est connue depuis des années, on y fait des profits au mépris parfois du bien-être des résidents et du personnel. Il est temps que le public reprenne l'initiative.

Pourquoi la proposition du réseau Abilis semble-t-elle la seule à avoir été retenue alors que d'autres ASBL étaient porteuses du projet de reprise, notamment des directeurs liés à la Ligue nationale du handicap ?

Comment allez-vous reprendre le contrôle sur ce secteur ? De quelle manière ?

Je tiens quand même à dire que cela crée un précédent incroyable, cela met en péril la possibilité des travailleurs de dénoncer de mauvais traitements envers les personnes handicapées.

En fait, le message qui est donné aujourd'hui c'est : « Ne dénoncez plus les mauvais traitements sinon vous perdez votre emploi ». Comment va-t-on faire pour inverser cette situation dans laquelle on est ?

Allez-vous implémenter la proposition des syndicats, à savoir que l'argent public français transite par l'AViQ afin d'avoir un contrôle public sur les flux financiers ?

M. le Président. – La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, la nouvelle de l'abandon de la reprise du domaine de Taintignies, lieu de résidence pour personnes déficientes par le groupe Abilis fait suite, notamment, à la nouvelle du rapatriement des 74 résidents français de cette institution, décision confirmée en France par la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel. Cette dernière rappelait, ce 21 janvier 2021, à l'occasion de la commission mixte paritaire pilotant l'accord-cadre franco-wallon de 2011 relatif à l'accueil des personnes en situation de handicap en Belgique, la volonté du président de la République française de permettre à tous les Français de trouver un accompagnement en proximité.

Avec votre accord, la ministre Sophie Cluzel a annoncé un moratoire sur la création de places pour ses ressortissants, au 28 février 2021. À partir de cette date, la volonté est d'abord de limiter les nouveaux départs vers la Belgique aux seuls départs souhaités. En parallèle, la France met en place un conventionnement avec les établissements belges, et le volet « Qualité » permettra d'affiner le projet de vie des personnes accueillies en Belgique afin d'accompagner celles qui souhaitent rentrer en France. La création de solutions de proximité en France est accélérée afin que plus aucun départ « non consenti » ne soit envisagé.

Afin de permettre à toute personne en situation de handicap de bénéficier d'une solution d'accompagnement de proximité adaptée à ses besoins, un plan de prévention des départs non souhaité vers la Belgique et déployé depuis 2016 en France.

Au 31 décembre 2019, 8 233 personnes en situation de handicap, soit 6 820 adultes et 1 413 enfants sont pris en charge dans 227 établissements wallons.

Je vous rejoins sur le fait qu'il est essentiel de garantir aux personnes en situation de handicap le droit de vivre de manière autonome et de faire partie de la société en étant libres de leurs choix et maîtresses de leur existence.

Madame la Ministre, où en est la France quant à ses capacités à rapatrier ses résidents qui séjournent actuellement dans nos institutions wallonnes ? Que compte faire la Wallonie pour faire face à ce rapatriement à court et moyen termes, et notamment en termes d'emplois pour les travailleurs et travailleuses occupés dans nos institutions wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et

Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions. Pour certaines, j'ai déjà répondu à plusieurs de ces éléments. Pour les éléments pour lesquels j'ai déjà répondu à l'occasion de nombreuses questions sur le sujet, je ne vais pas y revenir. Je vais donner les informations que je n'avais pas, qui sont complémentaires depuis lors.

Pour ce qui concerne les travailleurs de l'ASBL, je sais combien nombre d'entre eux se sont préoccupés du sort des résidents et de leur bien-être. J'ai eu quelques témoignages, quelques mails qui m'avaient alertée. C'est comme cela que j'avais essayé de prendre le taureau par les cornes en demandant que l'on dispense des conseils, des recommandations, des recommandations à nouveau, des menaces en disant : « Si vous ne tenez pas compte de mes recommandations et des recommandations du bien-être à l'égard des résidents qui sont là-bas et qui sont des situations de personnes très, très fragiles, avec parfois des handicaps extrêmement lourds, je sévirai, parce qu'à un moment donné, la prévention, c'est bien, mais si l'action n'y est pas, je ne veux pas que ces personnes soient dans des situations de violence prolongées ».

C'est vrai, un certain nombre – pas tous – de ces travailleurs ont été des lanceurs d'alerte au risque de menacer leur emploi. J'y suis très sensible. Le conseil d'administration et le management de la direction ont, je crois, clairement failli.

Dans un premier temps, la piste d'une reprise d'agrément a bien été explorée. Il y avait trois candidatures de qualité qui ont été introduites à l'AViQ in fine et après une inspection des autorités françaises depuis début février – c'était un acte qui me précédait, je pense que c'est Mme Greoli qui avait du lancer ces inspections mixtes autorités françaises-autorités wallonnes. L'autorité française a le droit d'inspecter et elle a souhaité début février décider unilatéralement de réorienter tous les résidents. L'AViQ qui a toujours collaboré et prêté main-forte quand c'était nécessaire collabore activement avec l'ARS, l'équivalent de l'AViQ français, pour opérationnaliser ces réorientations. L'ARS s'est mis comme date butoir le 15 mars pour aboutir.

En parallèle, une concertation est bien engagée avec les organisations syndicales, les fédérations patronales et mon cabinet pour soutenir les travailleurs.

Sur le moratoire, celui-ci n'est pas mis en place avec mon accord. C'est une décision qui relève de la seule compétence des autorités françaises dont la volonté est d'abord et avant tout de stopper les départs non désirés vers la Belgique. Si ce moratoire « fige » la capacité agréée des services, il n'empêche pas un turnover, c'est-à-dire des remplacements et des départs. Cela m'a été confirmé par ma collègue.

La politique d'admission et le financement de la prise en charge des résidents, je l'ai dit un certain nombre de fois, relèvent de la seule compétence des autorités françaises, en l'occurrence des Agences régionales de santé de la sécurité sociale française, mais également plusieurs dizaines de départements.

Ce mécanisme complexe d'admission et de financement vous donne la pleine mesure des difficultés qu'il conviendrait de surmonter pour faire transiter les moyens financiers français par l'AViQ afin d'opérer un contrôle public wallon sur les flux financiers.

Nous avons sous cette législature et sous l'ancienne législature souvent et très longuement discuté du fait que les autorités françaises se tournent vers l'expertise régionale pour pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap. Il me paraît légitime que, pour les familles des résidents, il soit logique d'être proche de son domicile, proche de sa famille. On se retrouve parfois avec des personnes qui sont à plus de 1 000 kilomètres de chez elles. Cela veut dire qu'elles n'ont aucune visite, qu'elles se retrouvent totalement isolées et donc d'autant plus en situation de précarité par rapport à l'inspection parce qu'il n'y a pas de contrôle.

On a déjà vu dans le cadre des maisons de repos à quel point les visites étaient parfois une forme d'autocontrôle, pour s'assurer que les choses tournent, que le travail et les soins à l'égard des résidents soient effectués.

Je peux donc tout à fait comprendre le souhait des autorités françaises. Ce que je leur ai dit depuis que je suis ministre, c'est que je vois que ce sont des travailleurs qui sont par milliers en Wallonie, qui développent l'expertise d'aide aux personnes en situation de handicap, et que nous sommes là et les travailleurs sont là pour assurer le service. Ils le font avec professionnalisme, avec engagement. C'est la raison pour laquelle je ne voulais pas, d'un revers de la main, considérer que de facto toutes ces personnes en situation de handicap devaient repartir en France. Il y a aussi des travailleurs derrière, il y a parfois aussi des liens qui se sont créés parce que justement ils n'ont plus le lien avec leur famille. Parfois, leur seul réseau social, leur seul lien, leur seul point d'accroche, c'est le travailleur et l'équipe.

Je mesure aussi que, pour ceux qui retournent proche de chez eux, tant mieux pour ceux qui ont une famille. Pour d'autres, des solutions sont trouvées dans d'autres institutions, mais on n'a pas encore le chiffre définitif.

Je mesure aussi que, pour les résidents, parfois c'est une déchirure de devoir quitter l'équipe, quitter les lieux, parce que c'est leur stabilité, c'est parfois leur environnement de vie depuis 20 ans.

J'ai voulu les protéger avant tout, mais je mesure qu'une décision comme celle-là est lourde de sens pour les travailleurs, les résidents et globalement pour les prochains mois à venir, donc on va travailler aussi pour leur bien-être, que ce soit en France, en Wallonie, comme pour les travailleurs pour lesquels nous avons une tension intense pour pouvoir les aider à retrouver un emploi dans le secteur qui les anime et qui fait généralement qu'ils veulent aider les autres en situation de handicap. Leur expertise sera sans doute très utile dans d'autres institutions et on les aide pour qu'il en soit ainsi.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. J'ai envie de retenir que, au centre de tout cela, il y a le bien-être des résidents, le projet doit correspondre à leurs attentes. Évidemment que l'on était très inquiet par rapport au fait qu'on leur demande de déménager, ce branle-bas de combat qui s'est décidé rapidement. Il y a eu un grand espoir sur place que la reprise puisse se faire.

C'est aussi un bon signal, dans le sens où c'est un rappel à l'ordre dans un secteur où parfois certains pensent que c'est un peu la fête. C'est donc aussi quelque part siffler la fin de la récréation. Autant vous avez tout un monde qui fait ce travail avec beaucoup de professionnalisme, comme vous l'avez dit, autant on sait qu'il y a aussi des structures qui peuvent poser problème et c'était le cas ici.

Par contre, je vais insister concernant les travailleurs, vous l'avez aussi : c'est un très mauvais signal pour ces gens qui ont fait preuve de courage en dénonçant la situation sur place. D'ailleurs, les délégations syndicales continuent à plaider pour que ce ne soit pas un frein, que ce ne soit pas une crainte pour d'autres travailleurs, dans d'autres institutions, qui voudraient dénoncer des faits, de fermeture et de perdre leur emploi ; que ce ne soit pas une crainte et qu'ils continuent de s'exprimer.

J'insisterai donc pour que l'on ait une attention particulière pour ces travailleurs qui ont fait preuve d'un courage exemplaire.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'entends bien les menaces que vous avez faites envers la direction, et je ne critique pas le retrait d'agrément. Ce que je critique, c'est que si l'ARS veut relocaliser maintenant, c'est à cause d'un pourrissement de la situation depuis des années. Cela fait trois ans qu'ils se battent, mais ce n'est pas le premier cas, il y en a eu d'autres dans la région.

On est dans un pourrissement de la situation et rien n'a été mis en place pour changer fondamentalement le secteur.

Il y a eu un reportage sur Notélé la semaine dernière, dans *Samedi +*, qui invitait les deux permanents, CSC et FGTB, qui avaient des propositions constructives, notamment celles que j'ai faites tantôt, la transition de l'argent de l'ARS française vers l'AViQ. C'est une des propositions syndicales, la possibilité de mise sous tutelle par l'AViQ quand des dérives arrivent.

Écoutez les syndicats, invitez-les. Sylvie Potier et Catherine Bael, qui sont les deux permanentes responsables, elles sont prêtes à vous donner plein d'idées. Elles veulent une loi Taintignies pour que l'on retienne quelque chose d'utile pour ce secteur.

Pour l'instant, on est dans l'inverse. Pour l'instant, c'est un scandale. Le seul truc que l'on retient pour l'instant, c'est que l'on fait payer les lanceurs d'alertes pour avoir dénoncé le mal-être des résidents. Cela veut dire que, dans le secteur, il va y avoir une omerta en disant : « Ne te plains pas, sinon on va fermer et en plus, si tu continues, c'est tout le secteur que l'on va relocaliser en France ».

Il y a un secteur dans lequel des gens qui essaient de faire de bonnes choses, mais il y a aussi de vrais malfrats. Et dans ce secteur-là, si l'on ne réforme pas, si on n'en fait pas quelque chose de positif, tout ce que l'on va garder, c'est cette omerta, ce mauvais exemple, et cela ne va vraiment pas. Cela doit être plus que de simples paroles, je plaide pour cette idée de Loi Taintignies comme le proposent les permanents syndicaux pour en faire quelque chose de positif. Je vous invite vraiment à les rencontrer.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je retiens que vous mettez le bien-être de la personne handicapée au centre de votre action et je vous rejoins à 100 % sur cette approche.

Je rejoins également mes collègues sur le fait qu'il faut être très attentif à ne pas décourager les lanceurs d'alerte et pouvoir donner suite, comme mes collègues l'ont dit, à tout ce qui est dénoncé. C'est effectivement très important pour l'ensemble du secteur.